

PROJET ASSOCIATIF EOLE

Préambule

Quelques éléments d'histoire ...

L'Association Éole est née de la fusion de deux associations : FARE et Martine Bernard.

La dynamique de coopération entre ces deux associations trouve son origine dans une réflexion engagée en 2010 entre cinq associations de la métropole lilloise, toutes investies dans le champ de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion des personnes en difficulté sociale.

Ancrées sur un même territoire, leur complémentarité au regard des populations auprès desquelles elles interviennent et des réponses apportées a motivé le souhait de mener ensemble une réflexion sur les axes de coopération possibles.

Sur la base de valeurs partagées, les travaux menés depuis 2010 ont ainsi permis de fonder le projet de coopération sur une triple ambition :

- Construire collectivement des réponses innovantes et adaptées aux besoins des usagers en valorisant les compétences respectives de chaque membre de la coopération.
- Créer un espace de réflexion, de collaboration entre les dirigeants salariés et bénévoles ainsi qu'entre salariés pour mettre en place une démarche qualité.
- Mutualiser les moyens techniques internes et externes, les moyens humains et les savoir-faire.

Cette coopération recherchée devait ainsi concilier plusieurs dimensions :

- une approche « militante » pour faire autrement, à partir d'un renforcement de la capacité d'innovation et de l'émergence de réponses alternatives à des besoins non couverts ou couverts partiellement. L'objectif principal recherché étant l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers
- une approche « gestionnaire » pour faire mieux, à partir d'une mutualisation des moyens, des ressources et des compétences
- une approche « financière » pour régler des déficits structurels, à partir d'une mutualisation de fonctions supports et de direction

Les Conseils d'Administration des associations FARE et Martine Bernard décidaient de poursuivre la démarche coopérative en envisageant alors résolument l'hypothèse d'une fusion.

L'intérêt du projet associatif ...

Par le présent texte, les adhérents d'Éole souhaitent définir le cadre éthique et politique des interventions de l'Association.

Ce projet associatif, adopté par le Conseil d'Administration, constitue la charte de l'Association sur laquelle se fondent ses membres pour mener à bien les actions au service des personnes accompagnées. Il a vocation à formaliser les valeurs, principes, buts, méthodes et moyens que l'Association développe.

Les modalités du présent texte s'appliquent en référence :

- aux valeurs de respect des droits de l'Homme, définies dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, dans la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne de 1791 et dans la Déclaration des Droits de l'Enfant du 20 Novembre 1959
- aux principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui fondent l'esprit de la République française
- au respect des mesures et législations compatibles avec les obligations et devoirs inhérents, qui s'inspirent des valeurs et principes évoqués ci-dessus
- à la loi du 1^{er} juillet 1901 de libre Association
- à la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui place l'utilisateur au cœur de cette action
- aux statuts de l'Association Éole

Il s'agit notamment :

- de fonder les relations entre adhérents, usagers et professionnels en lien avec l'Association Éole sur le principe indéfectible de respect de l'individu et de sa dignité
- de faire preuve, en tout temps, tout lieu, et au sein de toutes les instances auxquelles l'Association Éole est officiellement associée, de solidarité dans l'action, au bénéfice des personnes et familles en difficulté
- d'agir pour que soient respectés, les principes d'équité et de non-discrimination, pour l'accès aux droits sociaux des personnes et des familles

Titre 1 : Environnement politique et institutionnel

Le rapprochement entre les deux associations s'est inscrit dans un environnement externe en mutation comprenant notamment :

- les évolutions structurelles du champ Accueil-Hébergement-Insertion : refondation du secteur à travers la mise en place du SIAO, la convergence budgétaire, la contractualisation par objectif ou encore la volonté politique portée au niveau de l'Etat de réformer en profondeur le modèle d'hébergement jusqu'ici mis en œuvre (CHRS et Logement d'abord)
- le contexte socio-sanitaire-économique du territoire régional, qui fait évoluer les besoins et donc les modes d'accompagnement, les métiers et les postures
- le contexte global du secteur associatif social : structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), évolution des financements, de la commande publique, désinstitutionnalisation des prises en charge, démarches qualité et participation des personnes accueillies, essoufflement des dirigeants bénévoles
- le projet de réforme des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) annoncé pour 2014 qui aura notamment un impact sur les modalités de financement des structures

Le nouveau projet associatif, résultat de l'approche dynamique de la coopération, tient compte de l'ensemble de ces évolutions pour une meilleure structuration de l'offre et pour le développement de nouvelles réponses.

Titre 2 : Identité

2.1 Histoire

L'historique des Associations

L'Association FARE

L'Association FARE a été créée le 20 mars 1986 sur la base d'un projet novateur : la mutualisation de moyens et de compétences. Dix associations lilloises, dont Martine Bernard, ont uni leurs efforts pour créer un lieu d'accueil de jour pour publics en précarité, non ou mal logés.

Elle a évolué et, sur la base de besoins identifiés, élargi son champ d'intervention en créant des dispositifs d'hébergement (HU, CHRS, LHSS, CADA). Chacune des structures de l'Association intervenait à une phase du parcours des usagers.

L'Association se mobilisait pour que chacun, quelle que soit sa situation, sa problématique, puisse dans les meilleurs délais, accéder à l'ensemble de ses droits, s'engager dans une dynamique d'insertion sociale.

Au travers des actions qu'elle menait, l'Association affirmait ainsi ses fondamentaux :

- Le respect de la personne, par la reconnaissance de ses capacités, droits et devoirs, par la valorisation de l'être en respectant une posture professionnelle et éthique
- L'unité d'objectifs et d'actions au sein de l'Association et l'exercice du fait associatif
- La recherche de synergies, sur la base de valeurs partagées pour accompagner la complexité et l'ampleur des besoins des publics
- L'adaptation aux évolutions par une démarche dynamique, de progrès

L'Association Martine Bernard

Créée en 1951, l'Association Martine Bernard avait pour objet l'accueil, l'assistance, la réadaptation professionnelle de toute personne en difficulté, sans discrimination d'aucune sorte. A cet effet, elle mettait à disposition des personnes ou familles accueillies, un ensemble d'installations matérielles et de services leur permettant une meilleure insertion sociale, professionnelle et culturelle.

Son projet associatif visait ainsi 3 orientations principales :

- Mettre les personnes à l'abri, les sortir de la rue : mettre en sécurité les personnes qui sont sans logement, ni hébergement fixe, dans le cadre d'une démarche volontaire
- Aider à trouver des repères pour vivre ensemble et à s'insérer par l'accompagnement de la personne dans la définition de son projet de vie personnalisé
- Créer des dynamiques pour permettre à chacun de (re)trouver un statut social, en étant auteur/acteur de son propre projet, de sa propre vie

2.2 Valeurs

L'Association Éole affirme son unité et son indépendance, source de liberté et de créativité. Au travers des projets et missions qu'elle porte, l'Association défend des valeurs humanistes, à savoir :

- le respect de la personne au regard notamment de la reconnaissance de sa capacité à être acteur, maître de son projet de vie, porteur de richesses, de qualités, de compétences qu'il faut mettre à jour
Respecter la personne c'est aussi lui poser les limites de sa responsabilité individuelle.
Comme tout citoyen, chacun est responsable de ses actes
- la citoyenneté au regard de la finalité poursuivie en termes d'insertion sociale et professionnelle des personnes et familles
- la non-discrimination au regard d'un principe d'intervention inconditionnelle
- la solidarité par la mise en œuvre de parcours d'accompagnement adaptés aux situations individuelles

2.3 Territoire

L'Association Éole souhaite inscrire son action au niveau de la région Nord Pas de Calais à partir d'un ancrage territorial lié historiquement à la métropole lilloise. Elle réaffirme également l'importance de la dimension de proximité dans les réponses apportées (ancrées sur les territoires, les quartiers).

Titre 3 : Les personnes accompagnées

Chaque personne peut être accueillie quels que soient son origine, son vécu, sa nationalité, son âge et ce sans distinction d'opinion politique, philosophique ou religieuse.

L'Association accueille tout public quelle que soit la composition familiale : familles, couples avec ou sans enfant, hommes ou femmes isolés, avec ou sans enfant.

Nous retrouvons néanmoins des caractéristiques communes chez la plupart d'entre elles :

- la notion d'errance (vécu prolongé à la rue, générateur d'insécurité, de tensions psychologiques importantes)
- l'isolement
- un vécu de ruptures, notamment familiales et affectives
- une difficulté à se projeter dans l'avenir
- des problèmes de santé
- un niveau scolaire et/ou une qualification peu élevés
- des problématiques personnelles

Titre 4 : Les motivations

L'objectif recherché est d'organiser une meilleure réponse aux besoins des personnes accueillies dans le respect du principe de continuité d'hébergement et d'accompagnement social et ce notamment par le renforcement de la coordination et de la complémentarité des interventions.

En tant qu'acteur de la société civile, l'Association Éole inscrit son action notamment dans le cadre des politiques publiques concourant à l'accès et à l'exercice des droits tels que définis par le Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966.

L'Association Éole œuvre à la création de lien social en faveur des personnes accompagnées et qui vivent l'exclusion sous toutes ses formes (notamment exclusion du système scolaire, exclusion sociale, exclusion du point de vue de la santé, du logement, de la formation, de l'emploi...).

Il s'agit d'aider les personnes qui le souhaitent à garder leur dignité, à affirmer leur identité, à occuper toute leur place en tant que citoyen, c'est déjà les engager vers une réinsertion à long terme.

Titre 5 : Les fondements politiques

Pour atteindre les objectifs précités, l'Association Éole met en œuvre, grâce à la mobilisation des compétences de professionnels salariés et qualifiés et de bénévoles, des modes d'intervention au bénéfice des personnes accueillies et accompagnées. L'Association recommande que soient respectés les principes suivants :

Accueillir et écouter

Accueillir, c'est recevoir, admettre l'autre, et ce, de façon favorable, sans préjugé ni réticence. La spécificité de l'accueil de l'Association est qu'il est destiné à des personnes en difficultés, conséquences d'une vie faite de ruptures successives et cumulatives. Pour les accompagner, il est nécessaire de prendre le temps de connaître et d'analyser ces parcours de vie complexes et chaotiques et donc dans un premier temps de recueillir l'expression du mal-être, des besoins et des attentes de chacun. Ce temps d'écoute est aussi le moyen de créer les conditions d'un dialogue constructif basé sur la confiance réciproque.

Faire avec, et non faire pour

L'objectif d'autonomie impose que chacun soit acteur et responsable de ses choix. Cela ne se décrète pas en un jour, cela nécessite d'être progressivement entrepris, exploré, éprouvé. Il s'agit d'accompagner et non plus de prendre en charge.

Cette forme d'accompagnement doit être proposée pour agir, mais également pour réfléchir et pour choisir. Cela nécessite de s'abstenir d'être directif. De même, le travail social étant par essence un travail relationnel, il met en œuvre des représentations, des émotions, des sentiments. Une vigilance particulière doit permettre de rester dans une démarche "professionnelle", trouver et garder la bonne distance dans la relation. Ce principe est applicable tant aux professionnels salariés, qu'aux bénévoles.

Faire ce que l'on sait bien faire et s'appuyer sur d'autres acteurs spécialisés lorsque nécessaire

Accompagner ces personnes nécessite de prendre simultanément en compte toutes les dimensions de leurs difficultés liées au logement, à la santé, à l'emploi, aux droits administratifs, aux connaissances, à la culture, etc... L'Association ne peut détenir seule les multiples compétences nécessaires. Elle doit privilégier les modes d'intervention pour lesquels son expérience et ses ressources lui permettent d'être la plus utile et la plus efficace, et se concentrer en priorité sur le développement d'outils appropriés pour l'hébergement, l'accès au logement, l'insertion sociale et professionnelle ainsi que la promotion de la santé et l'accès aux soins qui constituent ses métiers fondamentaux. Au-delà, elle mobilise des compétences extérieures complémentaires, via un travail permanent en partenariat, coopération, complémentarité avec d'autres acteurs.

Organiser et structurer des parcours vers l'autonomie

La perception multidimensionnelle des problèmes et difficultés des personnes accompagnées, la mobilisation de réponses diverses, réclament de mettre en œuvre des étapes adaptées et établies en fonction de chaque situation, permettant d'évoluer vers l'autonomie.

L'organisation des parcours doit se faire en mobilisant, autant que nécessaire, des ressources internes et externes. Les modes de collaboration doivent donc pouvoir s'exercer de manière permanente, pour garantir la continuité de l'accompagnement (passage de relais) et la progression des parcours d'insertion.

Faciliter l'accès à tous les droits fondamentaux

Les personnes accueillies et accompagnées ne peuvent plus, pour certaines, ni bénéficier, ni exercer, de nombreux droits sociaux fondamentaux (accès au logement, à l'emploi, aux soins, exercice de la citoyenneté, circonscrits dans la loi de lutte contre les exclusions de juillet 1998).

Les connaissances et compétences des intervenants salariés qualifiés et/ou la mobilisation de ressources externes, doivent fournir l'information sur ces droits et faciliter l'accès à ceux-ci dans les meilleurs délais.

Respecter et faire respecter les règles de vie collective

Le bien "vivre ensemble", dans un environnement organisé et régulé, objectif affiché d'une autonomisation réussie, nécessite de respecter les réglementations et autres règles inhérentes à toute vie en collectivité et s'imposent à tous, accompagnés comme accompagnants.

Au sein des établissements et services gérés par l'Association, les règles applicables doivent être connues (devoir d'information de l'Association, via notamment les règlements intérieurs et règlement de fonctionnement tels que mentionnés dans la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale) et formellement acceptées dans le cadre d'une contractualisation par tous ceux auxquels elles s'appliquent.

S'obliger à une démarche participative

Dans le développement de tous ses projets, l'Association recherche l'adhésion et la participation de tous, administrateurs, adhérents, salariés, usagers, bénévoles, sans remettre en cause les rôles, les statuts ou les fonctions de chacun.

Ces principes d'action s'appuieront sur :

Une veille stratégique et sociale

L'accès aux droits des plus démunis nécessite de mobiliser des réponses, des moyens et des informations ad hoc. Pour cela, une connaissance actualisée des droits et politiques publiques est absolument indispensable, dans un contexte politique, réglementaire, budgétaire, en évolution permanente. Les besoins des personnes, le contexte dans lequel elles vivent leur situation, les ressources qu'elles peuvent mobiliser, évoluent également.

Une expérimentation et une évaluation

Ces évolutions amènent l'Association à imaginer d'autres formes de réponses. L'Association peut mener des actions innovantes dès lors que les réponses existantes ne satisfont pas ou plus les besoins repérés. Cette fonction d'expérimentation, après évaluation, peut donner lieu à une application durable, au sein de l'Association, voire à l'extérieur s'il s'avère que d'autres intervenants sont plus compétents.

Une information en toute transparence

Les administrateurs de l'Association affirment leur résolution de respecter leur devoir d'information, vis-à-vis de l'ensemble des tiers concernés par l'action de l'Association (financeurs, salariés, usagers, ...) et de garantir la communication des données relatives à la gestion et à l'évaluation des actions et des projets.

Pour le respect des principes qui viennent d'être formulés, il est essentiel de rappeler que l'Association s'attache à trouver les meilleurs moyens de pérenniser l'action à travers une démarche de professionnalisation de l'équipe permanente et le maintien d'une dynamique bénévole. D'où

l'importance, non négligeable, des bénévoles qui peuvent apporter gratuitement leurs compétences complémentaires à celles des salariés et qui sont garants du projet associatif.

Titre 6 : Nos actions

Les activités portées par l'Association Eole s'inscrivent dans des projets politiques locaux d'insertion et d'accompagnement social global des personnes en difficulté sociale (situation de mal-logement, sans emploi...).

A ce titre, l'Association développe plusieurs catégories d'activités :

- L'hébergement d'insertion

L'objectif principal de l'hébergement d'insertion est de mesurer les besoins et de rechercher les moyens d'une réponse adaptée à chaque situation de détresse sociale, au-delà des seules modalités d'hébergement. Ce type de dispositif constitue un lieu privilégié d'accueil, d'écoute et d'orientation des personnes accueillies.

Il assure tout ou partie des missions en vue de fournir un appui aux personnes accueillies pour l'établissement de leurs droits sociaux, en particulier le droit aux minimas sociaux, en matière de ressources et de couverture médicale.

L'hébergement d'insertion vise enfin l'acquisition de l'autonomie des personnes accueillies dans des domaines essentiels tels que l'habitat, l'emploi, la formation et la santé en vue de la préparation de leur sortie. L'action des professionnels et des bénévoles s'inscrit dès lors nécessairement dans l'environnement local des établissements et les ressources de droit commun.

- L'urgence sociale

Selon une définition de la FNARS, l'urgence sociale est « *une situation subjective, dont les causes varient selon les personnes, qui appelle une écoute sans délai, mais dont la solution est rarement immédiate et le plus souvent de longue durée* ».

Afin de répondre à l'urgence sociale, l'Association Eole s'appuie notamment sur un accueil de jour et des établissements d'hébergement en collectif et en diffus, en lien avec le Service intégré d'accueil et d'orientation du territoire.

Les établissements et services développés par l'Association dans le champ de l'urgence sociale doivent permettre de protéger les personnes sans-abris en leur proposant un toit, tout en engageant un accompagnement social visant à promouvoir l'insertion des personnes accueillies sur le plus long terme.

- Le logement d'insertion

Les logements d'insertion gérés par l'Association constituent une solution transitoire pour des personnes accueillies, visant à faciliter leur intégration dans un logement de droit commun. L'accompagnement social doit s'inscrire notamment dans la promotion de la capacité à habiter, l'insertion professionnelle ou encore sur des questions relatives à la parentalité.

- Le logement adapté

Constitué par le parc de maisons – relais (ou pensions de famille) de l'Association, ce dispositif vise à accueillir des personnes sur du long terme, dans le cadre de petites unités de vie et en semi-autonomie. Elles constituent une alternative au logement pour les personnes fragilisées, pour vivre

de façon autonome dans un logement individuel. Elles proposent une solution d'habitat durable, sans limitation de durée et permettent aux personnes de se réinsérer socialement dans un cadre de vie convivial.

- L'accompagnement social vers et dans le logement

L'Association s'inscrit dans de nombreux dispositifs départementaux et locaux relatifs à l'accompagnement social lié au logement. Véritables leviers d'insertion, l'accès et le maintien dans le logement constituent des ressources essentielles dans la préparation à la sortie des personnes accueillies et pour la prévention des expulsions locatives.

- L'accompagnement social, l'accès aux soins et la promotion de la santé

Afin de répondre aux besoins complexes des personnes accueillies, l'Association a développé de nombreux dispositifs d'accompagnement social, s'inscrivant notamment dans le cadre de la politique de la Ville, de la politique régionale de Santé ou encore des politiques départementales d'insertion. Il s'agit notamment de favoriser l'estime de soi, la prise de conscience de leurs potentialités par les personnes accompagnées, l'inscription dans le quartier, la promotion de la santé (via les Lits Halte soins santé par exemple), l'accès aux soins et plus généralement l'insertion sociale des personnes accompagnées à travers des démarches d'accompagnement social individuel et collectif.

- L'insertion professionnelle

Principal levier d'insertion, l'accès à l'emploi durable est un des objectifs majeurs dans tout parcours d'insertion. L'Association développe depuis des années des structures d'insertion par l'activité économique (atelier chantier d'insertion, entreprise d'insertion) afin de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. La remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi est également un axe majeur du projet de l'Association.

- Toute nouvelle activité s'inscrivant dans le projet associatif

Titre 7 : Les relations partenariales

L'Association affirme son attachement au travail partenarial et à un fonctionnement en réseau avec l'ensemble des partenaires potentiels qu'ils soient associatifs, services publics ou institutions.

Etre partenaire c'est

- agir ensemble, en conservant sa propre identité, sur la base de valeurs communes
- rechercher sur un territoire des synergies permettant de créer ou d'améliorer des réponses aux besoins identifiés, non couverts
- agir en réseau afin de mobiliser d'autres compétences, en termes de contenu et d'approches, et ce dans le respect des projets, missions ou mandats de chacun des partenaires

L'Association se veut particulièrement attachée au travail partenarial et est animée par un esprit fédératif fort, notamment en s'inscrivant dans la dynamique de grandes fédérations telles que la FNARS, l'URIOPSS, l'URIAE...

A travers son projet associatif, Éole réaffirme le souhait de se positionner comme véritable partenaire des financeurs et non en tant que simple opérateur.

Titre 8 : Modalités de communication du projet associatif

La diffusion du projet associatif fait partie intégrante de la stratégie de communication de l'Association. L'articulation avec les autres supports de communication, internes et externes, sera systématiquement recherchée. Le projet associatif vise à être remis à tout nouvel administrateur et tout nouveau salarié lors de leur prise de fonction.

Titre 9 : Suivi et évaluation du projet associatif

L'évolution de l'environnement et des besoins des populations, les contraintes de temps inhérentes à la mise en œuvre des projets, nécessitent de fixer un cap pour l'action et de l'actualiser régulièrement.

Afin de veiller à l'efficacité de son action dans le respect de ses principes éthiques, l'Association s'inscrit dans une dynamique continue d'amélioration de la qualité.

A ce titre, le projet associatif fera l'objet d'une évaluation régulière, la première année suivant la fusion puis tous les 3 ans. Cette démarche sera initiée par les administrateurs.

Le 1er octobre 2014, Lille